

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de **Monsieur Ribeiro de Paiva** dont le siège social est à PARIS la somme de **100,00 €uros** (Cent €uros) représentant la cotisation pour la période du 22 février 2017 au 21 février 2018.

Fait à Paris, le 29 septembre 2017

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

